

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS300

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 7, après le mot :

« De »,

insérer les mots :

« la distribution d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.